

<h1 style="margin: 0;"><b>PROCES-VERBAL</b></h1> <h2 style="margin: 0;"><b>DU COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 06 FEVRIER 2015</b></h2>
--

Le Comité syndical du S.E.V.E.D.E. (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire) s'est réuni en séance ordinaire **le 06 février 2015 à 14 H 30**, dans la salle de Conférence de l'Unité de Valorisation Energétique ECOSTU'AIR, sous la présidence de Monsieur Florent SAINT-MARTIN, Président du S.E.V.E.D.E.

<b>Ordre du Jour</b>
----------------------

- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 11 décembre 2014
- Désignation du secrétaire de séance

Communications

- ✓ L'Unité de Valorisation Energétique Ecostu'Air
- ✓ Les Centres de transfert du Havre et d'Yvetot
- ✓ Le Centre de transfert de Touques
- ✓ Communication

Décisions

- ✓ Déc 14/018 : Formation  
Convention de formation avec l'organisme Cap'Com
- ✓ Déc 14/019 : Contrat d'abonnement aux services d'information et d'aide à la décision SVP  
Signature
- ✓ Déc 14/020 : Formation  
Convention de formation avec l'organisme CCI&CAUX
- ✓ Déc 14/021 : Contrat de location et maintenance d'un photocopieur multi-fonctions  
E-studio 2050c avec TOSHIBA

Délibérations

- ✓ D01/02-15 : Désignation du secrétaire de séance
- ✓ D02/02-15 : Finances  
Compte Administratif 2014

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

- ✓ D03/02-15 : Affectation de résultat de fonctionnement 2014
- ✓ D04/02-15 : Finances  
Budget Primitif 2015
- ✓ D05/02-15 : Finances  
Subvention aux associations
- ✓ D06/02-15 : Marché N° FCS-2014-09 "Opérations de manutention et transport fluvial des déchets ménagers et assimilés du centre de transfert du Havre  
Autorisation de signature
  
- ✓ **Questions diverses**



**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

**Communauté de Communes CAUX VALLÉE DE SEINE**

M. Christian BOYÈRE  
M. Bruno CADIOU  
M. Michel LÉ BER  
M. André LEBORGNE  
Mme Geneviève ORANGE

**Communauté de Communes de la RÉGION D'YVETOT**

Mme Virginie BLANDIN  
M. Joël LESOIF

**Communauté de l'AGGLOMERATION HAVRAISE**

M. André GACOUGNOLLE  
M. Florent SAINT-MARTIN  
M. Yves HUCHET  
M. Gilbert CONAN  
M. Daniel HAUCHECORNE  
M. Luc LEFEVRE

**Communauté de Communes CAUX ESTUAIRE**

M. Bertrand GIRARDIN  
M. Sylvain VASSE

**Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE**

M. Michel MARESCOT  
M. Jacques MARIE

**Communauté de Communes BLANGY-PONT L'ÉVÊQUE INTERCOM**

Mme Christine VILLOTTE

formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés :

**Communauté de Communes CAUX VALLEE DE SEINE**

M. Jean-Claude WEISS  
M. Marcel VAUTIER

**Communauté de Communes de la RÉGION D'YVETOT**

Mme Odile DECHAMPS (pouvoir à Mme Virginie BLANDIN)

**Communauté de l'AGGLOMERATION HAVRAISE**

M. Edouard PHILIPPE (pouvoir à M. Florent SAINT-MARTIN)  
M. Marc MIGRAINE (pouvoir à M. Yves HUCHET)  
M. Jean-Luc SALADIN (pouvoir à M. André GACOUGNOLLE)  
M. Rémi RENAULT

**Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE**

Mme Chantal SÉNÉCAL (pouvoir à M. Michel MARESCOT)

**Communauté de Communes BLANGY PONT L'EVEQUE INTERCOM**

M. David POTTIER (pouvoir à Mme Christine VILLOTTE)



Secrétaire de séance : Madame Virginie BLANDIN



Participaient à la réunion :

M. Gilles Allain : Directeur Général du S.E.V.E.D.E.  
Mme Sarah Néel : Ingénieur Chef de Projet  
Mme Laëtitia Géolier : Chargée des Marchés Publics et des Affaires Juridiques  
Mme Manuella Danger-Leballeur : Chargée des Finances et Ressources Humaines  
Mme Christine Maizières : Assistante de Direction  
Mme Mathilde Lecarpentier : Chargée de Communication  
Mme Stéphanie Serin : Gestionnaire comptable et administrative  
Mme Mélanie Blondel : Chargée de Documentation



**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

Après avoir procédé à un appel nominal, Monsieur Saint-Martin, Président, interroge les membres quant à l'approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 11 décembre 2014. Les membres du Comité n'ayant aucune remarque à formuler sur le Procès-verbal du dernier Comité syndical, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**COMMUNICATIONS**

✓ **L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE ECOSTU'AIR**

- Le chantier du réseau de vapeur a débuté : pose des chambres et des tuyaux en février et mise en place du nouveau GTA en avril en même temps que le nouveau transfo dont le bâtiment est en construction. Le planning est respecté.

*Il est précisé que la pose des chambres et tuyaux se déroulera à partir de la semaine 7 et que la date de mise en service du réseau vapeur est maintenue au 1<sup>er</sup> juillet 2015.*

✓ **LES CENTRES DE TRANSFERT DU HAVRE ET D'YVETOT**

Les nouveaux opérateurs ont été installés.

✓ **LE CENTRE DE TRANSFERT DE TOUQUES**

RAS.

✓ **COMMUNICATION**

Un nouveau film de présentation est en cours de réalisation par SITA.

Touques : inauguration ?



**Délibération D01/02-15  
Désignation du secrétaire de séance**

**LE COMITÉ SYNDICAL**

**VU** l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le tableau du Comité syndical,

**après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité**

- ✓ **de désigner Madame Virginie BLANDIN qui remplira les fonctions de Secrétaire au cours de la présente séance.**

**Madame Virginie BLANDIN a été désignée Secrétaire de la présente séance.**



**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

**Délibération D02/02-15  
Finances  
Compte Administratif 2014**

Monsieur Saint-Martin, Président, expose :

"L'année 2014 a été marquée par le **changement de présidence du SEVEDE** en mai 2014 suite au renouvellement des conseils municipaux en mars.

Le nouveau **centre de transfert de touques** a été mis en service début décembre 2014.

En novembre 2014, **trois emprunts structurés** ont été **réaménagés** et transformés en prêts à taux fixe.

Suite à la procédure de mise en concurrence de la **délégation de service public (DSP)** pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, un nouveau contrat a été signé pour **16 ans** et 4 mois. Celui-ci a débuté le 08 août 2014 et impacte donc financièrement une partie de l'année 2014.

Un nouveau **contrat pour l'exploitation du centre de transfert de Touques** et le transport des déchets vers l'Unité de Valorisation Energétique Ecostu'Air a débuté le 1<sup>er</sup> août 2014 pour 3 ans maximum.

De la même façon pour **l'exploitation du centre de transfert d'Yvetot** et le transport des déchets vers l'Unité de Valorisation Energétique Ecostu'Air, un nouveau marché a commencé le 9 décembre 2014 pour 3,5 ans maximum. Celui-ci fait l'objet d'un contentieux à l'initiative d'un candidat non retenu.

Un nouveau contrat a également été signé pour **l'exploitation du centre de transfert du Havre** à partir du 8 décembre 2014 pour 4,5 ans maximum.

Une consultation est en cours pour le marché de **transport fluvial** depuis le centre de transfert du Havre.

Le compte administratif de l'exercice 2014 présente les résultats suivants :

**En section de fonctionnement**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Budget primitif	16 213 000,00 €	16 213 000,00 €
Budget supplémentaire	5 305 766,68 €	5 305 766,68 €
Décision modificative 1	0 €	0 €
<b>TOTAL prévisions</b>	<b>21 518 766,68 €</b>	<b>21 518 766,68 €</b>
<b>Réalisations</b>	<b>15 497 238,24 €</b>	<b>16 040 875,68 €</b>

Le résultat comptable de la section de fonctionnement en 2014, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement en 2014 soit **+ 543 637,44 €**, montant auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2013 : **+ 5 747 766,68€** permettant d'atteindre un excédent de la section de fonctionnement de **6 291 404,12 €**.

**En section d'investissement**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Budget primitif	7 724 000,00 €	7 724 000,00 €
Budget supplémentaire	627 913,07 €	627 913,07 €
Décision modificative 1	13 654 826,99€	13 654 826,99 €
<b>TOTAL prévisions</b>	<b>22 006 740,06 €</b>	<b>22 006 740,06 €</b>
<b>Réalisations</b>	<b>21 235 385,59 €</b>	<b>17 869 515,61 €</b>

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

Le résultat de la section d'investissement en 2014, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses d'investissement en 2014 soit - **3 365 869,98 €** auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2013 : + **2 683 291,43 €** soit au total un **déficit** de la section d'investissement hors restes à réaliser de **682 578,55 €**.

Par ailleurs, les restes à réaliser, correspondant aux dépenses d'investissement non mandatées ayant fait l'objet d'un engagement juridique et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titre, s'élèvent à :

- Dépenses : 145 446,08 €
- Recettes : 165 906,00 €

Le déficit d'investissement à couvrir dans le cadre du budget 2015 s'élèvera donc à 662 118,63 €

Ci-dessous le détail des dépenses et recettes réalisées en 2014 :

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**A – LES DEPENSES : 15 497 238,24 € (14 058 903,33 € en 2013)**

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

**Chapitre 011 – Charges à caractère général** **7 797 310,64 €**  
**(7 174 118,09 € en 2013)**

Compte 60 – Achats et variation de stocks 41 378,66 €

Ce poste comprend l'électricité du compteur provisoire du centre de transfert de Touques (11 225,98 €), le carburant (10 169,30 €), les vêtements de travail (3 909,42 €), les fournitures administratives (8 744,91 €), les fournitures diverses (7 329,05 €).

Compte 61 – Services extérieurs 6 593 147,36 €

Cette somme comprend notamment les "contrats de prestations de services" à hauteur de 6 380 318,84 €. Cela correspond principalement aux rémunérations versées pour les marchés d'exploitation et de transport du S.E.V.E.D.E. :

DSP de l'Unité de Valorisation Energétique (Oréade SNC) du 01/01/2014 au 07/08/2014	1 461 594,61 €
DSP de l'Unité de Valorisation Energétique (Oréade SAS) du 08/08/2014 au 31/12/2014	1 800 000,00 €
Transport des déchets du centre de transfert du Havre vers l'Unité de Valorisation Energétique (CFT/RM SERVICES/GUEPARD/UNIFER)	1 770 772,94 €
Exploitation des centres de transfert du Havre et Yvetot (OURRY/UNIFER) du 01/01/2014 au 08/12/2014	724 756,58 €
Transport des déchets du centre de transfert d'Yvetot vers l'Unité de Valorisation Energétique (SITA) du 01/01/2014 au 08/12/2014	86 197,24 €
Exploitation du centre de transfert du Havre (SITA/UNIFER) du 09/12/2014 au 31/12/2014	82 928,18 €
Exploitation du centre de transfert d'Yvetot et transport des déchets vers l'Unité de Valorisation Energétique (SITA) du 09/12/2014 au 31/12/2014	28 346,88 €
Exploitation du centre de transfert de Touques et le transport des déchets vers l'Unité de Valorisation Energétique (OURRY) du 01/01/2014 au 31/07/2014	233 666,81 €
Exploitation du centre de transfert de Touques et le transport des déchets vers l'Unité de Valorisation Energétique (SITA) du 01/08/2014 au 31/12/2014	156 906,00 €
Surveillance du centre de transfert du Havre (SPGO)	17 241,57 €

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

Les "services extérieurs" comprennent également les locations mobilières (11 266,16 €), l'entretien (31 404,62 €), la maintenance (8 442,30 €), les diverses primes d'assurances (124 685,81 €), la documentation (8 751,18 €), les formations (7 129,67 €) et autres frais divers (21 148,78 €).

Compte 62 – Autres services extérieurs 447 971,76 €

Les "autres services extérieurs" comprennent : l'indemnité de conseil du trésorier (2 853,87 €), les honoraires d'avocats et de conseils notamment dans le cadre de la concurrence de la DSP (60 970 €), les annonces et insertions en particulier pour les marchés publics (28 921 €), les services divers liés à la communication (47 083,88 €), le transport de biens (112,31 €), les frais de déplacements des élus et agents (9 583,08 €), les frais de réception (3 041,53 €), les frais d'affranchissement (3 225,99 €), les frais de télécommunication (21 153,37 €), les frais de nettoyage des locaux sociaux au centre de transfert du Havre (3 530,04 €), le remboursement des frais aux entreprises notamment la CFE/CVAE (ex taxes professionnelles aux exploitants et la TGAP air (267 496,69 €).

Compte 63 – Impôts, taxes et versements assimilés 714 812,86 €

Les principales dépenses correspondent au paiement de la taxe foncière de l'Unité de Valorisation Energétique (480 863 €), du centre de transfert du Havre (119 705 €), du centre de transfert d'Yvetot (37 794 €). A cela s'ajoute l'Autorisation d'Occupation Temporaire du quai du Rhin (82 728,85 €). Un retard considérable est à noter sur les redevances pollution par l'Agence de l'Eau à Oréade impliquant des rattachements de charges importants.

**Chapitre 012 – Charges de personnel**

**629 734,88 €  
(582 093,56 € en 2013)**

Les salaires et charges s'élèvent à 629 734,88 €.

En 2014, a été supprimé un emploi à mi-temps au service finances/RH qui a été remplacé par un emploi à temps plein.

Les absences répétées d'un agent au service exploitation/pesage ayant provoqué une désorganisation du service et la mise en service du centre de transfert de propres et secs ainsi que du centre de transfert de Touques ayant généré un surcroît de travail, un agent supplémentaire a été recruté durant 9 mois en 2014.

L'ingénieur chef de projet est en disponibilité depuis le 29 juillet 2014. Ses missions ont été transférées à la responsable du service exploitation/pesage.

Ce montant comprend également les avancements d'échelons, de grades et la réévaluation du régime indemnitaire en 2014.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

**89 693,55 €  
(90 022,98 € en 2013)**

Cette somme correspond aux indemnités versées aux Président et Vice-présidents du S.E.V.E.D.E. et aux subventions de fonctionnement aux associations proposant l'action sociale au personnel du S.E.V.E.D.E. (ADAS76 et Amicale CVS)

**Chapitre 66 – Charges financières**

**2 765 810,55 €  
(1 940 966,84 € en 2013)**

Les intérêts réglés à échéance au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 2 893 885,51 €.

Les intérêts courus non échus sont les intérêts générés contractuellement au cours de l'exercice mais qui n'ont pas encore été encaissés par la banque.

En 2014, les ICNE s'élèvent à 1 095 900,68 €. Ils sont amoindris par les ICNE de l'exercice 2013 qui s'élevaient à 1 223 975,64 €.

<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>
---

**Chapitre 042 – Dotations aux amortissements**

**4 214 688,62 €  
(4 271 701,86 € en 2013)**

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

Il s'agit d'opérations d'ordre correspondant à :

- l'amortissement global de l'exercice 2014 pour 3 811 881,80 €,
- diverses charges à répartir pour 323 645,74 € (police unique de chantier, raccordement de l'Unité de Valorisation Energétique au réseau d'alimentation générale, travaux d'enfouissement des réseaux électriques pour les communes de Saint-Jean de Folleville et Saint-Nicolas de la Taille).
- la répartition d'une charge financière à hauteur de 79 161,08 € suite aux renégociations de deux emprunts en janvier 2010.

**B – LES RECETTES : 16 040 875,68 € hors excédent de fonctionnement reporté  
(18 671 171,66 € en 2013)**

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>
---

**Chapitre 013 – Atténuation de charges** **545,02 €**  
**(2 306 € en 2013)**

Il s'agit de remboursements réalisés par l'assurance statutaire suite à la déclaration d'accidents et arrêts de travail.

**Chapitre 70 – Produits des services** **49 429,34 €**  
**(77 612,72 € en 2013)**

Cette somme correspond à la facturation à des sociétés privées du transport par voie fluviale des déchets ménagers depuis le centre de transfert du Havre jusqu'à Ecostu'Air pour incinération de ceux-ci par Oréade. Pour mémoire, le tarif 2014 s'élevait à 15,35 € HT/ tonne.

**Chapitre 74 – Dotations et participations** **12 449 443,97 €**  
**(12 116 989,28 € en 2013)**

Dans ce chapitre, sont comptabilisées les participations versées par les adhérents du S.E.V.E.D.E. conformément au tarif établi lors du budget primitif 2014 soit 91,80 € HT par tonne traitée pour les primo-adhérents et 93,30 € HT pour les Communautés de Communes Cœur Côte Fleurie et Blangy Pont L'Evêque Intercom, auxquels s'ajoutent 3,47 € HT de TGAP.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **2 784 097,24 €**  
**(3 958 958,58 € en 2013)**

Cette somme comprend la rémunération versée par Oréade en rapport avec la capacité résiduelle de traitement de l'Unité de Valorisation Energétique Ecostu'Air ("vide de four") jusqu'au 07 août 2014. Depuis le 8 août 2014, c'est une "participation" à l'amortissement de l'Unité de Valorisation Energétique qui est versée par Oréade SAS au S.E.V.E.D.E. pour l'utilisation de l'Unité de Valorisation Energétique pour ses propres clients privés ou publics.

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels** **44 472,65 €**  
**(12 417,62 € en 2013)**

Ce montant correspond principalement au remboursement de frais partagés entre Oréade et GAN Eurocourtage pour une instrumentation de l'Unité de Valorisation Energétique dans le cadre des contentieux sur les sinistres électriques ainsi que des remboursements de détournements de déchets ménagers au départ des centres de transfert du S.E.V.E.D.E. lors du sinistre de juin 2013.

<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>
---

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections** **712 887,46 €**  
**(712 887,46 € en 2013)**

Il s'agit de l'amortissement des subventions reçues pour la construction d'Ecostu'Air et des centres de transfert du Havre et d'Yvetot ainsi que pour le reconditionnement des chaudières.

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE**

**002 – Excédent de fonctionnement reporté**

**5 747 766,68 €**

Il s'agit de la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013.



**LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A – LES DEPENSES : 21 235 385,59 € (28 088 249,75 € en 2013)**

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**

**16 735,00 €  
(46 271,24 € en 2013)**

Ce poste correspond aux dépenses suivantes :

- Etude récupération énergie perdue UVE : 6 000,00 €
- Logiciel exchange : 6 590,00 €
- Logiciel pesage centre de transfert du Havre : 3 070,00 €
- Complément au logiciel Max compta pour les circuits de validation internes dématérialisés : 850,00 €
- Logiciel antivirus : 225,00 €

Pas de restes à réaliser à ce chapitre.

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

**56 386,83 €  
(56 616,05 € en 2013)**

Les achats suivants ont été réalisés sur ce chapitre :

- Téléphonie (netasq) : 3 160,45 €,
- Matériel informatique : 3 776,44 €,
- Mobilier : 259,11 €,
- Matériel renouvellement bornes de pesage du centre de transfert du Havre : 31 582,50 €
- 3 caissons blancs pour le centre de transfert de propres et secs : 16 950,00 €
- Souffleur thermique : 658,33 €.

Pas de restes à réaliser à ce chapitre.

**Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

**2 895 078,21 €  
(942 657,14 € en 2013)**

Ces dépenses comprennent :

- Concernant le centre de transfert de propres et secs sur l'emprise foncière d'Ecostu'Air : 103 580,20 € détaillé comme suit :
  - Lot 1 – VRD/réseaux : 43 222,14 €
  - Lot 2 – superstructure : 11 887,14 €
  - Lot 3 – compacteur : 35 361,80 €
  - Maitrise d'œuvre : 4 024,13 €
  - CSPS : 31,03 €,
  - Contrôle technique : 487,11 €
  - Béton bitumineux : 6 105,00 €
  - Modification charpente : 1 580,00 €
  - Couvercle en fonte : 561,85 €
  - Extincteurs : 320,00 €

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

- Concernant le centre de transfert de Touques : 2 707 395,24 € décomposé ainsi :
  - Maitrise d'œuvre : 62 692,45 €
  - Construction : 2 429 950,56 €
  - Contrôle technique : 4 928,32 €
  - CSPS : 3 180,00 €
  - Vidéosurveillance : 5 556,29 €
  - Groupes hydrauliques : 94 081,40 €
  - Trémies : 79 829,75 €
  - Supports pare-chocs FMA : 5 144,20 €
  - Aménagement entrée : 6 500 €
  - Poteau incendie : 3 962,13 €
  - Branchement eau potable : 4 470,14 €
  - Etude thermique RT 2012 : 4 350,00 €
  - Divers : 2 500 €
  - Complément bornage terrain : 250,00 €
- Concernant l'Unité de Valorisation Energétique : 81 596,63 €
  - Mesure en semi-continu des dioxines et furanes : 31 108,20 €,
  - Redondance des systèmes de mesure (analyseurs) : 50 488,43 €.
- Concernant le centre de transfert du Havre :
  - Pose de caniveaux poids lourds : 2 506,14 €,

Les restes à réaliser s'élèvent à 145 446,08 € et se décomposent ainsi :

- Concernant le centre de transfert de propres et secs sur l'emprise foncière d'Ecostu' Air (solde) : 7 365,33 € :
  - Maitrise d'œuvre : 555,27 €,
  - Lot 3 – compacteur : 3 948,20 €
  - CSPS : 448,97 €,
  - Contrôle technique : 372,89 €,
  - Interphone : 2 040,00 €
- Concernant le centre de transfert de Touques : 131 080,75 €
  - Maitrise d'œuvre : 37 553,82 €,
  - Construction : 25 087,96 €
  - Contrôle technique : 836,68 €,
  - CSPS : 240,00 €,
  - Trémies : 10 295,25 €,
  - Anti-intrusion : 4 909,70 €,
  
  - Caméras : 9 467,39 €,
  - Raccordement électrique (ERDF) : 23 740,93 €,
  - Alimentation électrique : 14 600,00 €,
  - Raccordement téléphonique : 406,66 €,
  - Divers : 3 942,36 €.
- Concernant l'Unité de Valorisation Energétique : 7 000 € :
  - Mesure en semi-continu des dioxines et furanes sur l'UVE : 4 500,00 €,
  - Redondance des systèmes de mesure (analyseurs) de l'UVE : 2 500,00 €,

**Chapitre 16 – Remboursement du capital**

**17 554 298,09 €  
(26 313 340,26 € en 2013)**

Le capital remboursé est passé de 3 781 753, 08 € en 2013 à 3 899 471,10 € en 2014. Cette évolution est liée aux types d'amortissement du capital choisis dans le cadre de chaque contrat d'emprunt. Des écritures comptables ont été réalisées afin d'afficher le refinancement de la dette réalisée en novembre 2014 suite à la renégociation des contrats de prêts n°7 ; 21 et 22 (13 654 826,99 €).

<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>
--

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections**

**712 887,46 €  
(712 887,46 € en 2013)**

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

Il s'agit ici de l'amortissement des subventions reçues pour la construction d'Ecotu'Air et des centres de transfert du Havre et d'Yvetot ainsi que pour le reconditionnement des chaudières pour 712 887,46 €.

**B – LES RECETTES : 17 869 515,61 € hors excédent de fonctionnement reporté  
(26 839 765,92 € en 2013)**

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

**Chapitre 13 – Subventions d'équipement non transférables** **0 €  
(0 € en 2013)**

Les restes à réaliser de ce chapitre s'élèvent à 165 906,00 €. Ils correspondent pour 91 400,00 € à l'aide financière accordée par le Département du Calvados pour la construction du centre de transfert de Touques et pour 74 506,00 € à l'aide financière accordée par l'ADEME pour les travaux réalisés sur les analyseurs de l'Unité de Valorisation Energétique.

**Chapitre 16 – Emprunts** **13 654 826,99 €  
(22 531 586,46 € en 2013)**

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2014.  
Cette somme correspond à la renégociation des lignes de prêts n° 7 ; 21 et 22 tel qu'exposé précédemment.

**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections** **4 214 688,62 €  
(4 271 701,86 € en 2013)**

Il s'agit d'opérations d'ordre comprenant :

- l'amortissement des biens du S.E.V.E.D.E. dont l'Unité de Valorisation Energétique et les centres de transfert (3 811 881,80 €),
- les charges à étaler de la Police Unique de Chantier, du raccordement de l'Unité de Valorisation Energétique au Réseau d'Alimentation Général et des mesures d'accompagnement sur les communes de Saint-Jean de Folleville et de Saint-Nicolas de la Taille (323 645,74 €),
- l'étalement des indemnités de renégociation de dette en janvier 2010 (79 161,08 €).

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE**

**001 – Excédent d'investissement reporté** **2 683 291,43 €**

Il s'agit de la reprise de l'excédent de l'exercice 2013 en investissement.



Suite à l'avis favorable du Bureau du S.E.V.E.D.E. réuni le 29 janvier 2015, je vous propose :

- d'arrêter le Compte Administratif de l'exercice 2014 présenté ci-dessus ainsi que ses annexes,
- d'arrêter le Compte de Gestion du Receveur dont le résultat est conforme à celui du Compte Administratif.

Monsieur Lefevre demande quelle est l'origine du différentiel entre le CA et le BP.

Il lui est répondu que ce différentiel concerne des recettes supplémentaires dues à un apports de déchets plus important que prévu de la part des adhérents.

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

La parole est donnée à Monsieur Conan pour suppléer le Président afin de procéder à l'adoption du compte administratif.

Quitus est donné par le Comité syndical.



**Délibération D03/02-15  
Affectation de résultat  
de fonctionnement 2015**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée,

**VU** le rapport de Monsieur Saint-Martin, Président,

**CONSIDERANT**

- ✓ qu'il y a lieu de couvrir le déficit de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2014,
- ✓ la nécessité d'affecter les résultats de la section de fonctionnement,

**Son Bureau réuni le 29 janvier 2015, consulté,**

**après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité**

- **de constater les résultats tels qu'exposés au Compte Administratif 2014 :**

SECTION	Résultat de clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
INVESTISSEMENT	+ 2 683 291,43 €	- 3 365 869,98 €	- 682 578,55 €
FONCTIONNEMENT	+5 747 766,68 €	+ 543 637,44	+ 6 291 404,12 €

- **de définir le déficit de la section d'investissement à couvrir :**

Résultat de clôture de la section d'investissement	- 682 578,55 €
Restes à réaliser (investissement) :	
Recettes :	+ 1 65 906,00 €
Dépenses	- 145 446,08 €
Déficit d'investissement à couvrir	- 662 118,63 €

- **d'affecter les résultats de la section de fonctionnement comme suit sur le budget 2015 :**

1068 – excédents de fonctionnement capitalisés :	662 120,00 €
002 – excédent de fonctionnement reporté	5 629 284,12 €
Total :	6 291 404,12 €



**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

**Délibération D04/02-15**

**Finances**

**Budget Primitif 2015**

Monsieur Saint-Martin, Président, expose :

"Les éléments de cadrage du Budget Primitif du S.E.V.E.D.E. pour 2015 vous ont été présentés dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire lors du Comité syndical du 11 décembre 2014.

Le vote du budget est réalisé par chapitre et proposé comme suit :

<b>La section de fonctionnement</b>
-------------------------------------

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 162 000 Euros (contre 21 518 766,68 Euros en 2014).

**A – LES DEPENSES : 20 162 000 € HT (contre 21 518 766,68 € HT en 2014)**

<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>
---

**Chapitre 011 – Charges à caractère général**

**11 820 026 €  
(contre 13 573 766,68 € en 2014)**

Les prévisions de dépenses de ce chapitre dont le montant est supérieur à 100 000 € sont :

▪ L'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique (DSP)	3 800 000 €
▪ Le transport des déchets du centre de transfert du Havre vers l'Unité de Valorisation Energétique (fluvial)	1 850 000 €
▪ L'exploitation du centre de transfert du Havre	785 000 €
▪ Les taxes foncières	700 000 €
▪ L'exploitation du centre de transfert de Touques et le transport des déchets vers l'Unité de Valorisation Energétique	400 000 €
▪ L'exploitation du centre de transfert d'Yvetot et le transport des déchets vers l'Unité de Valorisation Energétique	280 000 €

Les principales hausses des prévisions de dépenses de ce chapitre concernent la Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique Ecostu'Air et les marchés d'exploitation des centres de transfert du Havre et d'Yvetot et de transport depuis Yvetot.

Les autres dépenses de ce chapitre concernent principalement :

- **Achats et variation de stocks** (carburant, vêtements de travail, fournitures administratives et diverses) : 42 000 €
- **Services extérieurs hors contrats de prestations de services** (location mobilière, entretien des bâtiments, des voies et réseaux, du matériel roulant et autres biens, maintenance, assurances, documentation, formation et autres frais divers : 258 000 €.  
A noter que la prévision budgétaire liée aux primes d'assurances a diminué puisque l'assurance dommage aux biens et pertes d'exploitation a été intégrée dans le montant global de la redevance du contrat de DSP. Parmi les autres frais divers, 15 000 € sont prévus pour la réparation des caissons.
- **Autres services extérieurs** (honoraires, frais d'actes et contentieux, annonces et insertions, communication, frais de déplacements, frais de réception, d'affranchissement, de télécommunications, de nettoyage des locaux, remboursement de la contribution économique territoriale de l'Unité de Valorisation Energétique et du centre de transfert de Touques, TGAP air, etc.) : 315 000 €  
A noter une importante baisse des prévisions de dépenses car les contributions économiques territoriales ont été intégrées dans les nouveaux marchés d'exploitation du Havre et d'Yvetot.

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

- **Autres impôts et taxes** (redevance pollution UVE, autorisation d'occupation temporaire du centre de transfert du Havre, taxes locales d'équipement) : 303 000 €.

Le détail plus précis de ces dépenses figure au budget primitif annexé à cette délibération.

**Chapitre 012 – Charges de personnel** **660 000 €**  
**(contre 640 000 € en 2014)**

Le S.E.V.E.D.E. compte 13 agents titulaires et 1 agent contractuel sous contrat de 3 ans (cf annexe C1 du budget primitif).

En cas d'absence d'un agent de manière prolongée ou répétitive provoquant une désorganisation du service, les agents sont remplacés. Ces salaires viennent en supplément des traitements "habituels". En contrepartie, une assurance rembourse le salaire des agents à partir du 11<sup>ème</sup> jour d'absence.

Ce montant comprend donc les salaires de base, les charges patronales, le régime indemnitaire et autres indemnités versées aux titulaires, contractuels et remplaçants.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** **100 000 €**  
**(contre 105 000 € en 2014)**

Cette somme correspond aux indemnités versées aux élus ainsi qu'à l'action sociale du S.E.V.E.D.E. notamment une subvention à l'Amicale de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine et à l'ADAS76.

**Chapitre 66 – Charges financières** **2 600 000 €**  
**(contre 2 900 000 € en 2014)**

Cette prévision comprend les intérêts de la dette.

Concernant le réaménagement de la dette, l'échéance globale (capital + intérêts) sera réduite de 410 000 € en 2015 et de l'ordre de 550 000 € en 2016.

<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>
---

**Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **4 245 000 €**  
**(contre 4 300 000 € en 2014)**

Cette somme comprend :

- L'amortissement du mobilier, véhicules, matériels et constructions : l'Unité de Valorisation Energétique, les centres de transfert du Havre, d'Yvetot, le centre de transfert de propres et secs, les équipements de secours, les études non suivies de travaux et l'amortissement du reconditionnement des chaudières de l'Unité de Valorisation Energétique.

Le centre de transfert de Touques, le centre de transfert de propres et secs, la redondance des analyseurs et la mesure en semi-continu des dioxines n'ont pas été amortis en 2015 car les marchés n'ont pas été soldés au 31/12/2014.

- L'étalement de charges : l'assurance Police Unique de Chantier sur 10 ans, ainsi que le raccordement de l'Unité de Valorisation Energétique au réseau d'alimentation générale et le financement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques sur la commune de Saint-Jean de Folleville et Saint-Nicolas de la Taille sur 15 ans,
- L'étalement de la charge financière résultant de la renégociation de deux lignes d'emprunts : 79 161,08 € sur 21 ans depuis 2010.

Face à cette dépense d'ordre de la section de fonctionnement est inscrite une recette d'ordre en section d'investissement du même montant, constituant ainsi une capacité d'autofinancement.

**Chapitre 023 – virement à la section d'investissement** **736 974€**  
**(contre 0 € en 2014)**

Cette somme permet l'équilibre de la section d'investissement.

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

**B – LES RECETTES : 20 162 000 € HT (contre 21 518 766,68 € HT en 2014)**

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>
---

**Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses 57 715,88 €  
(contre 38 000 € en 2014)**

Il s'agit de la facturation de la réception dans les centres de transfert du S.E.V.E.D.E. et au transport des déchets ménagers de clients privés jusqu'à Ecostu'Air pour un traitement de ceux-ci par Oréade SAS.

Le tarif 2014 s'élevait à 15,35 € HT/tonne, celui-ci est augmenté de l'inflation connue sur les douze derniers mois soit 0,5 %. Le tarif pour le transfert et le transport des déchets ménagers d'entreprises privées jusqu'à l'Unité de Valorisation Energétique Ecostu'Air se portera donc à 15,43 € HT/tonne en 2015. La TGAP est acquittée auprès d'Oréade.

Ce montant sera recalculé pour l'exercice 2016 au vu des nouveaux marchés d'exploitation et de transport notamment fluvial.

**Chapitre 74 – Participations et subventions 12 640 000 €  
(contre 12 200 000 € en 2014)**

Une augmentation des tarifs de l'ordre de 12 à 13 € (hors révisions) aurait dû être nécessaire suite à la mise en concurrence de la DSP de l'Unité de Valorisation Energétique.

Or, ce montant est diminué par le réaménagement de la dette réalisé en novembre 2014.

En réponse à la demande de lissage des hausses de tarifs, il est proposé d'étaler cette augmentation sur 4 à 5 ans et d'utiliser les excédents de la section de fonctionnement au fur et à mesure des exercices.

En conséquence, une augmentation de 2 € HT /tonne a donc été inscrite au budget 2015.

Le supplément dû par les Communautés de Communes Cœur Côte Fleurie et Blangy-Pont L'Evêque Intercom s'élève à 1,50 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

En conclusion, la participation est donc fixée à 93,80 € HT hors TGAP par tonne de déchets ménagers traitée pour la Communauté de l'Agglomération du Havre, la Communauté de Communes Caux- Vallée de Seine, la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot et la Communauté de Communes Caux Estuaire (contre 91,80 € en 2014) et 95,30 € HT par tonne traitée pour la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et Blangy-Pont L'Evêque Intercom (contre 93,30 € en 2014).

A ce montant s'ajoute la TGAP. La TGAP passe de 4,08 € à 4,11 €/tonne de déchets traité dans l'Unité de Valorisation Energétique Ecostu'Air. La réduction liée au transport fluvial passe de 1,01 € à 1,02 €, celle-ci s'applique sur les déchets de la CODAH soit 60 % des déchets des adhérents du S.E.V.E.D.E. en 2014.

Les dépenses liées au coût du transport fluvial étant mutualisées afin de proposer une grille tarifaire simplifiée, les recettes le sont également. Ainsi le montant de la TGAP s'élève à 3,50 € HT par tonne mutualisé contre 3,47 € en 2014.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 1 040 000 €  
(contre 2 820 000 € en 2014)**

Cette recette correspond à la participation de l'exploitant à l'amortissement de l'Unité de Valorisation Energétique.

La hausse des dépenses liée à l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique via son contrat de DSP est accompagnée d'une baisse importante des recettes.

**Chapitre 78 – Reprise sur provision 82 000 €  
(contre 182 000 € en 2014)**

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

Comme exposé lors du débat d'orientations budgétaires, une reprise de provisions de 82 000 € est effectuée suite au solde du contentieux avec la société Eiffage concernant le solde du marché de construction de l'Unité de Valorisation Energétique.

Sont conservés 100 000 € pour le provisionnement lié aux deux emprunts structurés restants, pour lesquels des négociations sont en cours avec la SFIL, et du contentieux né en octobre 2014 suite à l'attribution du marché d'exploitation et de transport du centre de transfert de Touques.

**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections** **713 000 €**  
**(contre 713 000 € en 2014)**

Ce montant comprend l'amortissement des subventions reçues au titre de la construction de l'Unité de Valorisation Energétique, des centres de transfert d'Yvetot, du Havre, ainsi que la participation de CNIM aux travaux de reconditionnement des chaudières de l'Unité de Valorisation Energétique et diverses petites subventions pour des études.

Face à cette recette d'ordre de la section de fonctionnement, est inscrite une dépense d'ordre en investissement du même montant.

**Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté** **5 629 284,12 €**  
**(contre 5 747 766,68 € en 2014)**

Les résultats cumulés de la section de fonctionnement tels que décrits au compte administratif s'élèvent à 6 291 404,12 € desquels sont déduits 662 120 € nécessaire à la couverture du déficit d'investissement (cf délibération d'affectation des résultats).

**La section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recette à 5 832 000 Euros (contre 22 006 740,06 Euros HT en 2014). Elles se décomposent comme suit :

**A – LES DEPENSES : 5 832 000 € HT (contre 22 006 740,06 € en 2014)**

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

**Chapitre 16 – Remboursement du capital** **3 700 000 €**  
**(contre 17 554 826,99 € en 2014 / 3 900 000 € hors refinancement de la dette)**

Le remboursement du capital de la dette contractée par le S.E.V.E.D.E. à ce jour s'élève à 3 697 782,60 €.

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** **37 000 €**  
**(contre 94 000 € en 2014)**

Cette somme est destinée principalement à financer des études pour de futurs projets tels que présenté lors du débat d'orientation budgétaire (20 000 €), l'acquisition de logiciels (pesage et gestion des ressources humaines : 7 000 €) et des avis d'appels publics à la concurrence (10 000 €).

Aucun reste à réaliser de 2014 n'est à réintégrer à ce chapitre.

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

**150 000 €  
(contre 161 760 € en 2014)**

Les principales dépenses sont relatives à l'achat de matériel de bureau et informatique notamment (30 000 €), mobilier (13 000 €), des bennes pour le centre de transfert de propres et secs (50 000 €), le remplacement des bornes de pesage de l'Unité de Valorisation Energétique (47 000 €) et diverses acquisitions (10 000 €).

Aucun reste à réaliser de 2014 n'est à réintégrer à ce chapitre.

**Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

**527 421,45 €  
(contre 3 483 153,07 € en 2014)**

Cette somme correspond aux prévisions de dépenses suivantes :

- Installation d'une potence pour le curage des caissons à l'Unité de Valorisation Energétique (sécurité des opérateurs) : 30 000 €
- Maîtrise d'œuvre et construction de la plateforme de stockage des caissons au centre de transfert du Havre: 300 000 €
- Divers travaux sur les centres de transfert notamment le branchement des panneaux solaires du centre de transfert de Touques : 51 975,37 €.

Les restes à réaliser de ce chapitre s'élèvent à 145 446,08 € tel que décrit au compte administratif 2014.

<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>
--

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

**713 000 €  
(contre 713 000 € en 2014)**

Cette somme comprend l'amortissement des subventions allouées pour la construction de l'Unité de Valorisation Energétique, des centres de transfert, de la participation de CNIM au reconditionnement des chaudières de l'Unité de Valorisation Energétique et diverses petites subventions pour des études.

**Chapitre 041 – Opération patrimoniales**

**22 000 €  
(contre 0 € en 2014)**

Il s'agit du transfert d'études et d'avis d'appel public à la concurrence à un compte de travaux afin d'en permettre ensuite l'amortissement. Il s'agit d'une opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Le même montant est inscrit en recette.

**Chapitre 001 – Déficit antérieur reporté**

**682 578,55 €  
(contre 0 € en 2014)**

Le déficit d'investissement 2014 à couvrir tel que décrit au compte administratif s'élève à 682 578,55 €. Il correspond au déficit de la section auxquels s'ajoutent les restes à réaliser.

**B – LES RECETTES : 5 832 000 € HT (contre 22 006 740,06 € en 2014)**

<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>
--

**Chapitre 10 – Dotations – réserves**

**662 120 €  
(contre 0 € en 2014)**

Cette somme est destinée à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Cf délibération d'affectation des résultats.

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

**Chapitre 13 – Subventions d'investissement**

**165 906 €  
(contre 165 906 € en 2014)**

Il s'agit des restes à réaliser tels que décrits au compte administratif 2014 : 91 400 € par le département du Calvados pour la construction du centre de transfert de Touques et 74 506 € par l'ADEME pour les analyseurs sur l'Unité de Valorisation Energétique.

**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

**4 245 000 €  
(contre 4 300 000 € en 2014)**

Cette somme comprend l'amortissement du mobilier et matériel, des caissons, de l'Unité de Valorisation Energétique et des centres de transfert, des équipements de secours construits sur les centres de transfert, du reconditionnement des chaudières ainsi que les étalements de charges tel qu'explicité au chapitre 042 - dépense de fonctionnement.

**Chapitre 041 – Opération patrimoniales**

**22 000 €  
(contre 0 € en 2014)**

Il s'agit du transfert d'études et d'avis d'appel public à la concurrence à un compte de travaux afin d'en permettre ensuite l'amortissement tel qu'exposé ci-dessus.

**Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement**

**736 974 €  
(contre 0 € en 2014)**



Sur la base de ces éléments et des informations détaillées contenues dans le document intitulé "Budget Primitif - Exercice 2015", je vous propose :

- De voter par chapitre les crédits du budget 2015, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- de fixer la contribution 2015 à 93,80 HT hors TGAP la tonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les adhérents suivants :
  - la Communauté de Communes Caux-Vallée de Seine,
  - la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot,
  - la Communauté de l'Agglomération Havraise
  - la Communauté de Communes Caux-Estuaire
- et à 95,30 € (93,80 € + 1,50 €) HT hors TGAP la tonne pour :
  - la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie
  - la Communauté de Communes Blangy-Pont l'Evêque Intercom
- de fixer la TGAP mutualisée pour 2015 à 3,50 € HT / tonne
- De fixer à 15,43 € HT/tonne le tarif 2015 pour la réception et le transport des déchets ménagers de clients privés jusqu'à Ecostu'Air.



Madame Blandin fait remarquer qu'il n'y a pas de recettes liées au réseau vapeur prévues dans le budget 2015. Il lui est répondu que c'est l'exploitant qui touche les recettes liées à la valorisation énergétique.

Par ailleurs, Monsieur Lefevre demande quel est le montant de l'aide au coup de pince. Monsieur Saint-Martin répond qu'elle est de l'ordre de 300 000 € et que c'était CFT qui touchait cette subvention dans le marché en cours.

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

**Délibération D05/02-15  
Finances  
Subvention aux associations**

**LE COMITÉ SYNDICAL**

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987,

**VU** le rapport de Monsieur Florent Saint-Martin, Président,

**CONSIDERANT** que l'Amicale du Personnel Caux-Vallée de Seine a demandé au S.E.V.E.D.E. de définir le montant de la subvention versée pour 2015,

**Son Bureau réuni le 29 janvier 2015 consulté,**

**après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité**

- **d'accorder à l'Amicale du Personnel Caux-Vallée de Seine une subvention d'un montant de 185 € par agent (14 \* 185 € = 2 590 €),**
- **d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au Budget Primitif 2015 Rubrique 812 – Nature 6574 "fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé".**



**Délibération D06/02-15  
Marché N° FCS-2014-09  
Opérations de manutention et transport fluvial des déchets ménagers et assimilés du centre de transfert du Havre**

**LE COMITÉ SYNDICAL**

**VU** les articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics,

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence émis en date du 17 novembre 2014,

**VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 janvier 2015,

**VU** le rapport de Monsieur Saint-Martin, Président,

**CONSIDERANT**

- ✓ Que suite à la décision de sans suite en date du 17 novembre 2014, le S.E.V.E.D.E. a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert par avis de publicité émis le 24 novembre 2014 en vue de désigner le prestataire en charge des opérations de manutention et du transport fluvial des déchets ménagers et assimilés du centre de transfert du Havre
- ✓ Que le prestataire aura en charge :
  - Les opérations de manutentions :
    - Sur le quai du Rhin :
      - La manutention des caissons et bennes en mode Roll on Roll off,
      - La rupture de charge des caissons « blancs » entre le centre de tri et l'unité de transport fluvial.

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

Sur le quai de Radicatel :

- La manutention des caissons et bennes ainsi que leur vidage dans la fosse de l'Unité de Valorisation Energétique Ecostu' Air,
- Le curage des caissons dans le hall de déchargement de l'usine,
- La pose et dépose des caissons «blancs » au centre de transfert des propres et secs.

▪ Le Transport

- le transport par voie fluviale des déchets ménagers et assimilés du S.E.V.E.D.E. réceptionnés sur le Centre de transfert du Havre,
- Le transport des déchets ménagers et assimilés par voie routière, de manière alternative en cas de difficultés techniques d'acheminement des déchets par le mode de transport principal (ex. défaillance technique sur la barge, le pousseur, grève(s) du GPMH (écluse, ponts....) etc.)

✓ Que le marché a une durée fixe de 10 ans

**CONSIDERANT** que la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché le 29 janvier 2015,

**Son Bureau réuni le 29 janvier 2015 consulté,**

**après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité**

- **D'autoriser le Président à signer le marché n°FCS-2014-09 "Opérations de manutention et transport fluvial des déchets ménagers et assimilés du centre de transfert du Havre" avec la société **Compagnie Fluviale de Transport (CFT), sise 11, rue du Pont V - 7012 X - 76080 Le Havre cedex, pour une durée de 10 ans et un montant annuel prévisionnel en € HT de 1 809 887, (coût à la tonne transportée de 22.62 € HT/t), sous réserve que l'attributaire produise dans le délai imparti les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du Code des marchés publics.****

**La rémunération du prestataire s'exprimera par la relation suivante (acte d'engagement) :**

$$\begin{aligned} R_{\text{transport principal}} &= \text{PF}_{\text{transport fluvial}} + \text{PP}_{\text{transport fluvial}} \times t_1 \\ &+ \text{PF}_{\text{manutention à Radicatel}} + \text{PP}_{\text{manutention à Radicatel}} \times t_1 \\ &+ \text{PF}_{\text{manutention au quai du Rhin}} + \text{PP}_{\text{manutention au quai du Rhin}} \times t_1 \end{aligned}$$

Où :

- $\text{PF}_{\text{transport fluvial}}$  représente la partie fixe de la rémunération pour la prestation de transport par voie fluviale (frêt aller et retour)

$$\text{PF}_{\text{transport fluvial}} = 61\,906.25 \text{ € HT par mois.}$$

- $\text{PP}_{\text{transport fluvial}}$  représente la partie proportionnelle au tonnage de déchets ménagers et assimilés, de la rémunération pour la prestation du transport par voie fluviale.

$$\text{PP}_{\text{transport fluvial}} = 4.17 \text{ € HT par tonne de déchets ménagers et assimilés transférée}$$

- $\text{PF}_{\text{manutention à Radicatel}}$  représente la partie fixe de la rémunération pour la prestation du manutentionnaire sur Radicatel, l'UVE et le centre de transfert de propres et secs

$$\text{PF}_{\text{manutention à Radicatel}} = 31\,600 \text{ € HT par mois.}$$

- $\text{PP}_{\text{manutention à Radicatel}}$  représente la partie proportionnelle au tonnage de déchets ménagers et assimilés, de la rémunération pour la prestation du manutentionnaire au quai de Radicatel.

$$\text{PP}_{\text{manutention à Radicatel}} = 1.13 \text{ € HT par tonne de déchets ménagers et assimilés transférée}$$

- $\text{PF}_{\text{manutention quai du Rhin}}$  représente la partie fixe de la rémunération pour la prestation du manutentionnaire au quai du Rhin et au centre de tri

$$\text{PF}_{\text{manutention quai du Rhin}} = 14\,500 \text{ € HT par mois.}$$

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE  
(S. E. V. E. D. E.)**

- PP<sub>manutention quai du Rhin</sub> représente la partie proportionnelle au tonnage de déchets ménagers et assimilés, de la rémunération pour la prestation du manutentionnaire au quai du Rhin

PP<sub>manutention quai du Rhin</sub> = **1.12 € HT** par tonne de déchets ménagers et assimilés transférée

- t<sub>1</sub> représente le tonnage de déchets ménagers et assimilés transféré par voie fluviale.

(Soit au total :

- parts fixes mensuelles : 108 006.25 € HT
- parts proportionnelles au tonnage : 6.42 € HT

La différence de total sur 80 000 tonnes annuelles entre le compte prévisionnel d'exploitation (1 809 887) et l'acte d'engagement (1 809 675) étant due à l'arrondi du tarif proportionnel au tonnage de déchets ménagers (1.17265) – Coût annuel ramené à la tonne transportée sur 80 000 tonnes : 22.62 € HT/t).

Le bordereau des prix unitaire intègre également les tarifs de la marche dégradée (transport secondaire par route pour **21,50 € HT/tonne**, et le surcoût de vidage des caissons et bennes durant les horaires de nuit en cas d'arrêt technique de l'Unité de Valorisation Energétique Ecostu'Air (prix forfaitaire par chauffeur et par nuit) pour **350 € HT**.

- **D'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération**
- **D'imputer les dépenses correspondantes sur le Budget 2015 et suivants, Nature 611 Contrats de prestations de service avec des entreprises.**

*Madame Blandin demande quelle est l'augmentation par rapport au marché précédent.*

*Il lui est répondu que le tarif est quasiment le même en 2014 qu'en 2004 sachant que les apports pris en compte sont de 80 000 tonnes aujourd'hui et 98 000 tonnes en 2004.*

*Monsieur Saint-Martin explicite que la stabilité des prix est due au réaménagement des rotations, revues à la baisse.*



Séance levée à 15 H 25

